

LES DIFFÉRENTES NOTIONS DE COURS D'EAU ET LA CARTOGRAPHIE DEMANDÉE PAR LE MINISTÈRE



LES DIFFÉRENTES NOTIONS DE COURS D'EAU

LA PROBLÉMATIQUE

- ▶ Il n'existe pas de définition du cours d'eau, ni dans la loi, ni dans le règlement
- ▶ Pour la majorité des cours d'eau, la connaissance est partagée par l'ensemble des usagers
- ▶ Parfois la distinction entre un fossé et un cours d'eau est plus délicate



Cours d'eau recalibré



Fossé en eau

Extrait du Guide pratique de détermination de la notion de cours d'eau (Midi-Pyrénées)

LA DÉFINITION DES COURS D'EAU POUR LA POLICE DE L'EAU DU MEDDE

► La définition d'un « cours d'eau pour la police de l'eau » du MEDDE est basée sur des **critères jurisprudentiels**

► *Notamment jurisprudence n°334322 du Conseil d'Etat*

Cintrat – MEDDTL du 21 octobre 2011 selon laquelle :

« constitue un cours d'eau, un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant une majeure partie de l'année ».

► *Un article dans le projet de loi « biodiversité » reprend cette définition dans le code de l'environnement.*

► **3 critères cumulatifs :**

- 1. un lit, naturel à l'origine
- 2. un débit suffisant une majeure partie de l'année
- 3. l'alimentation par une source.

► Dépend des conditions géo-climatiques

DES CATÉGORIES DE COURS D'EAU POUR DES RÉGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES ACTUELLES

Cette définition « cours d'eau pour la police de l'eau » est différente de la définition de certaines catégories définies pour des réglementations spécifiques :

- ▶ les **cours d'eau BCAE** (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales) dans le cadre de la Politique Agricole Commune : traits pleins et traits pointillés nommés sur la carte IGN 1/25 000 la plus récente, éventuellement précisé par arrêté
- ▶ les **points d'eau ZNT** (Zones Non Traitées, mises en place par l'article 1er de l'arrêté interministériel (santé, environnement, agriculture) du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques) pour l'interdiction d'épandage de produits phytopharmaceutiques en bordure de plan d'eau, cours d'eau ou fossé
- ▶ les cours d'eau pour la mise en œuvre de la **Directive Nitrates** (directive européenne 91/676/CEE) dont l'objectif est de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole
- ▶ les cours d'eau pour la continuité écologique, les classements piscicoles...

LA CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU DEMANDÉE PAR LE MEDDE

ELÉMENTS CONTEXTUELS

- Besoins nationaux pour une cartographie précise des cours d'eau et des bassins versants
 - GT police de l'eau (6 février)
 - Nouveaux arrêtés zones vulnérables nitrates
- Instruction relative à la cartographie des cours d'eau demandée aux services de l'Etat par le **MEDDE** (parue au JO le 3 juin):
 - ▶ **Mieux faire connaître les parties du réseau hydrographique** qui sont des cours d'eau et où s'applique une **réglementation spécifique**
 - ▶ Privilégier pour cela une cartographie complète des cours d'eau (**objectif pour fin 2015 : 2/3 du territoire métropolitain couvert**)
 - ▶ Là où ce n'est pas possible, établir une méthodologie d'identification des cours d'eau, associés à une cartographie « progressive »
 - ▶ Établir un guide d'entretien des cours d'eau
 - ▶ Partager ces notions pour une appropriation par l'ensemble des parties prenantes